



**AVIS DE CONVOCATION**

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 28 JUIN 2017**

**AU 1 PARVIS DE LA DEFENSE - PARIS LA DEFENSE**

**92000 NANTERRE**



DEMOS  
Société Anonyme au capital de 14 150 749 €  
Siège social : 1 Parvis de La Défense – Paris La Défense - 92000 NANTERRE  
722 030 277 RCS NANTERRE

# Table des Matières

<b>1. Quelles conditions remplir pour participer à l'Assemblée Generale ?</b>	<b>5</b>
<b>2. Comment participer à l'Assemblée Generale ?</b>	<b>5</b>
<b>3. Recommandations pratiques aux actionnaires assistant à l'Assemblée Generale</b>	<b>6</b>
<b>4. Comment voter ? Comment remplir votre formulaire ?</b>	<b>7</b>
<b>5. Composition du Conseil d'Administration</b>	<b>9</b>
<b>6. Ordre du jour</b>	<b>12</b>
<b>7. Projet de résolutions</b>	<b>13</b>
<b>8. Présentation des résolutions</b>	<b>17</b>
<b>9. Le Groupe DEMOS en 2015</b>	<b>19</b>
9.1 Exposé sommaire de la situation du Groupe DEMOS pendant l'exercice 2015 (données consolidées sauf indications contraires)	19
9.2 Présentation des comptes consolidés	20
9.2.1 Chiffre d'affaires	21
9.2.2 Marges et résultats	21
9.2.3 Financement et structure financière	22
9.2.4 Tableau des flux de trésorerie	23
9.2.5 Faits exceptionnels et litiges	23
9.2.6 Perspectives	23
9.3 Résultats des cinq derniers exercices	24
<b>10. Demande d'envoi de documents et de renseignements</b>	<b>25</b>





Paris, le 12 juin 2017

Madame, Monsieur, Cher Actionnaire,

Je souhaite vivement que vous puissiez participer à cette Assemblée Générale Mixte qui accordera la priorité au dialogue avec les actionnaires.

Notre Assemblée est un moment essentiel dans la vie de la Société mais aussi un lieu unique d'échanges sur l'activité, les résultats et la stratégie de notre Groupe ainsi que sur le gouvernement de notre entreprise.

Vous trouverez, ci-après, des précisions sur la tenue de la réunion, son ordre du jour, ainsi que les résolutions et modalités de participation.

Pour obtenir une carte d'admission, il vous suffit de retourner le formulaire joint (cocher la case **A**, dater et signer en bas du formulaire).

Si vous ne pouvez pas assister en personne à l'Assemblée, je vous invite à exprimer votre avis :



soit en votant par correspondance,



soit en vous faisant représenter par votre conjoint ou toute autre personne physique ou morale qui sera présent en séance,



soit en autorisant le Président de l'Assemblée à voter en votre nom.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher Actionnaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Jean WEMAÈRE**  
Président du Conseil d'Administration

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' and 'W' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

## 1. QUELLES CONDITIONS REMPLIR POUR PARTICIPER A L'ASSEMBLEE GENERALE ?

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut assister personnellement à l'Assemblée, s'y faire représenter ou voter par correspondance, dès lors qu'il est toujours titulaire des actions au 2<sup>ème</sup> jour ouvré précédent l'Assemblée, soit le 26 juin 2017 à zéro heure de Paris.

Pour chacun des actionnaires au nominatif, le formulaire de vote joint au présent dossier de convocation précise le nombre de voix calculé à fin mai 2017.

Tout actionnaire ayant déjà voté par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé une carte d'admission ne peut plus choisir un autre mode de participation, mais peut céder tout ou partie de ses actions. Le nombre définitif de ses droits de vote sera arrêté au 26 juin 2017 à zéro heure de Paris.

## 2. COMMENT PARTICIPER A L'ASSEMBLEE GENERALE ?

L'actionnaire à quatre possibilités :



**Assister personnellement** à l'Assemblée Générale



**Voter par correspondance**



**Donner pouvoir au Président** de l'Assemblée Générale



**Donner pouvoir à son conjoint ou toute autre personne physique ou morale qui sera présent en séance**

Dans tous les cas, il doit impérativement compléter le formulaire joint et le transmettre à : Société Générale – Service des Assemblées - 32, rue du Champs de Tir - CS 30812 - 44308 Nantes Cedex 3 pour les détenteurs d'actions au nominatif et à leur intermédiaire financier pour les détenteurs d'actions au porteur.

### Vous désirez assister personnellement à l'Assemblée Générale ?



**Si vos actions sont au porteur :**

Vous **devez** faire une demande de carte d'admission, **indispensable** pour être admis à l'Assemblée et y voter en :

- **cochant la case A** en haut du formulaire de vote,
- **retournant le plus tôt possible** ce formulaire à l'**intermédiaire financier** qui assure la gestion de votre compte-titres et fera suivre votre demande en procédant à l'établissement d'une attestation de participation.



**Si vos actions sont au nominatif :**

Vous pouvez :

- **faire une demande de carte d'admission** qui vous permettra d'**accéder plus rapidement à la salle de réunion**, en retournant à l'aide de l'enveloppe qui vous a été adressée, le formulaire de vote après avoir coché **la case A**,
- **ou bien vous présenter directement au guichet** spécialement prévu à cet effet, muni(e) d'une pièce d'identité.

**Vous ne désirez pas assister à l'Assemblée et souhaitez donner pouvoir ou voter par correspondance**

Il vous suffit de :

- **compléter et signer le formulaire de vote** par correspondance ou par procuration,
- **et retourner** celui-ci :
  - **si vos actions sont au porteur**, à l'intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte-titres et fera suivre le document, accompagné de l'attestation de participation qu'il aura préalablement établie,
  - **si vos actions sont au nominatif**, à **l'aide de l'enveloppe ci-jointe**.

En effet, à défaut d'assister personnellement à l'Assemblée Générale, l'actionnaire peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- **Voter par correspondance**
- **Donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale**
- **Donner pouvoir à son conjoint ou à toute autre personne physique ou morale qui sera présent en séance**

Les votes par correspondance ou par procuration ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis et parvenus à Société Générale – Service des Assemblées - 32, rue du Champs de Tir - CS 30812 - 44308 Nantes Cedex 3, 3 jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale, soit le 25 juin 2017 à zéro heure de Paris au plus tard.

PS : Conformément à l'article R225-79 du Code de commerce, vous pouvez révoquer le mandataire désigné :

- si vos actions sont au porteur, la révocation devra parvenir à l'intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte-titres ;
- si vos actions sont nominatives, la révocation devra parvenir à Société Générale – Service des Assemblées - 32, rue du Champs de Tir - CS 30812 - 44308 Nantes Cedex 3.

### **3. RECOMMANDATIONS PRATIQUES AUX ACTIONNAIRES ASSISTANT A L'ASSEMBLEE GENERALE**

**La séance du 28 juin 2017 commencera à 10h précises au siège social : 1 Parvis de La Défense – Paris La Défense – 92000 Nanterre, La Grande Arche – Paroi Nord**, les actionnaires étant accueillis à partir de 9h.

**Pour faciliter le déroulement de la réunion, Il est donc recommandé**



De se présenter à l'accueil général muni d'une pièce d'identité, **dès 9h** à l'adresse de l'Assemblée Générale : 1 Parvis de La Défense – Paris La Défense – 92000 Nanterre, La Grande Arche – Paroi Nord.



De se rendre ensuite, au bureau d'émargement pour la signature de la feuille de présence si vous êtes muni de la carte d'admission et, à défaut, muni d'une pièce d'identité,



De bien vouloir se conformer aux indications données en séance sur les modalités du vote.

**Attention** : Afin de permettre le bon déroulement des opérations de décompte des voix et la fixation du quorum, l'attention des actionnaires est appelée sur le fait que les signatures de la feuille de présence seront closes à partir de 10h30.

## 4. COMMENT VOTER ? COMMENT REMPLIR VOTRE FORMULAIRE ?

### I Vous désirez assister personnellement à l'Assemblée :

- Cochez la case **A**
- Datez et signez en **H**

### II Vous ne pouvez pas assister à l'Assemblée et vous souhaitez voter par correspondance ou par procuration :

- Choisissez l'une des trois possibilités (une seule option possible) : **B**, ou **C**, ou **F**
- Datez et signez dans le cadre **H** au bas de ce formulaire

#### 1) Vous avez choisi de donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale : **B**

- Cochez la case précédant «Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale»
- Vérifiez que vous avez daté et signé dans le cadre **H** au bas de ce formulaire

#### 2) Vous avez choisi de voter par correspondance : **C**

- Cochez la case précédant "je vote par correspondance"
  - chaque case numérotée correspond aux projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration, et figurant dans l'avis de convocation
  - pour voter **OUI** aux résolutions, **ne pas noircir** les cases correspondantes
  - pour voter **NON** ou vous abstenir (ce qui équivaut à voter « non ») sur certaines des résolutions proposées, noircissez individuellement les cases correspondantes
- Vérifiez que vous avez daté et signé dans le cadre **H** en bas de ce formulaire

**D** Ce cadre n'est à remplir que pour voter sur des résolutions présentées par des actionnaires et non agréées par le Conseil d'Administration.

Pour voter, il convient de noircir la case correspondant à votre choix.

**E** Ce cadre doit être renseigné pour le cas où des amendements ou nouvelles résolutions seraient présentés en cours de séance ; noircir la case correspondant à votre choix.

#### 3) Vous avez choisi de donner pouvoir à une personne dénommée (votre conjoint, ou un autre actionnaire - personne physique ou morale - qui sera présent en séance) : **F**

- Cochez la case précédant « je donne pouvoir à »
- Vérifiez que vous avez daté et signé dans le cadre **H** en bas de ce formulaire
- Indiquez dans ce cadre l'identité de la personne - physique ou morale - qui vous représentera (nom, prénom, adresse)

### III Inscrivez ici vos nom, prénom et adresse : **G**

- si ces indications sont déjà retranscrites, merci de les vérifier et éventuellement de les corriger ;
- si le signataire n'est pas lui-même l'actionnaire, il lui faut inscrire ici ses nom, prénom, et la qualité en laquelle il intervient (Administrateur légal, Tuteur,...).

**H** Cadre à dater et à signer par tous les actionnaires obligatoirement.

**A**

**IMPORTANT : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - Important : Before selecting please refer to instructions on reverse side**  
 Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci  la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - Whichever option is used, shade box(es) like this , date and sign at the bottom of the form.  
 A.  Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire. / I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.  
 B.  J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes / I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.

**DEMOS**  
 1, PARVIS DE LA DÉFENSE  
 PARIS LA DÉFENSE  
 92000 NANTERRE  
 AU CAPITAL DE 14 150 749 €  
 722 030 277 RCS NANTERRE

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE**  
 du mercredi 28 juin 2017 à 10h00  
 à La Grande Arche Paroi Nord  
 1, Parvis La Défense  
 Paris La Défense  
 92000 NANTERRE

**CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY**  
 Identifiant - Account  
 Nombre d'actions / Number of shares  
 Nominatif / Registered  
 Porteur / Bearer  
 Vote simple / Single vote  
 Vote double / Double vote  
 Nombre de voix - Number of voting rights

**C**

**D**

**F**

**JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST**  
 Cf. au verso (2) - See reverse (2)  
 Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directeur ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci  la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens.  
 I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box - like this , for which I vote NO or I abstain.  
 Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directeur ou la Gérance, je vote en noircissant comme ceci  la case correspondant à mon choix.  
 On the draft resolutions not approved by the Board of Directors, I cast my vote by shading the box of my choice - like this .

1	2	3	4	5	6	7	8	9	Oui / Non/Ne Yes Abst/Abs	Oui / Non/Ne Yes Abst/Abs
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A <input type="checkbox"/>	F <input type="checkbox"/>
10	11	12	13	14	15	16	17	18	B <input type="checkbox"/>	G <input type="checkbox"/>
19	20	21	22	23	24	25	26	27	C <input type="checkbox"/>	H <input type="checkbox"/>
28	29	30	31	32	33	34	35	36	D <input type="checkbox"/>	J <input type="checkbox"/>
37	38	39	40	41	42	43	44	45	E <input type="checkbox"/>	K <input type="checkbox"/>

**JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
 Cf. au verso (3)  
 I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING  
 See reverse (3)

**JE DONNE POUVOIR À :** Cf. au verso (4)  
 I HEREBY APPOINT: See reverse (4)  
 M. Mme ou Mlle, Raison Sociale / M, Mrs or Miss, Corporate Name  
 Adresse / Address

**ATTENTION : s'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions ne seront valides que si elles sont directement retournées à votre banque.**  
 CAUTION : if it is about bearer securities, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.  
 Nom, prénom, adresse de l'actionnaire (si ces informations figurent déjà, les vérifier et les rectifier éventuellement). Cf au verso (1)  
 Surname, first name, address of the shareholder (if this information is already supplied, please verify and correct if necessary). See reverse (1)

**D**

**E**

**G**

**H**

Date & Signature

à la banque / to the bank 25/05/2017

Il appartient au propriétaire des actions de dater et signer.

En cas d'indivision, il appartient à chaque indivisaire de porter sa signature.

En cas d'usufruit, il appartient à l'usufruitier de dater et signer.



## 5. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



**Jean WEMAERE**

Né le 7 décembre 1946

**Président du Conseil d'Administration de DEMOS**

Détient : 1.578.944 actions

Première nomination : 1977

Echéance des mandats:

- 15 01 2018 (Président du Conseil d'Administration)
- 30 06 2022 (soit exercice 2021) (Administrateur)

• **Autres mandats exercés dans des sociétés non cotées :**

*Président – Directeur général* : Société d'Etudes et de Formation (SEF) Société d'Etudes et de Préparation aux Examens Publics et Privés (SEPEPP)

*Chairman* : Pragoeduca

*Président* : Aframp, ECA, Global Estrategias, Shanghai Ying Gang Demos Training & Consulting Co, Demos Beijing Management & Technical Training, Mind On Site, STS Sauter Training & Simulation SA

*Director* : Hemsley Fraser International, Hemsley Fraser Group (GB), Demos Hemsley Fraser Australia, Beijing Weidong Demos Education et Technologie Co.

*Gérant* : A&P Form'Intra, Les Editions Demos, Demos Benelux, Demos GmbH, France Action Locale, IFC Demos, Formademos Technologies, Financière W.

• **Biographie :**

Monsieur Jean Wemaère est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, licencié ès lettres et ès sciences économiques et diplômé d'études supérieures de sciences économiques.

Il débute sa carrière en qualité de secrétaire parlementaire de Jean-Pierre Soisson (député de l'Yonne) de 1968 à 1971. Il crée Demos en 1972 et en est le Président Directeur général jusqu'au 6 novembre 2012. Il exerce la fonction de Président de la Chambre Syndicale nationale des organismes de formation de 1985 à 1991, ainsi que celle de Président de la Fédération de la formation professionnelle (FFP) depuis 1991. Il est par ailleurs membre et Vice-président de la Fédération Syntec depuis 1995 et administrateur de l'ISQ - Qualification des Services Intellectuels (depuis 2010).

Monsieur Jean Wemaère est également co-fondateur du groupement des professions de services (GPS) au MEDEF, membre de la Commission Economique du MEDEF, Co-fondateur et co-président de la Commission de l'innovation et des actifs immatériels au sein du Groupement des Professions de Services (GPS) ; (Depuis 2014) Président du Comité de pilotage sur l'investissement formation - à la demande du Ministère de l'Economie et la DGEFP ; et membre du bureau de la Commission Nationale des Services.



**Geneviève DE FROISSARD DE BROISSIA, épouse WEMAERE**

Née le 30 mars 1948

**Administrateur de DEMOS**

Détient : 560.956 actions

Première nomination : 1977

Echéance du mandat : 30 06 2022 (soit exercice 2021)

• **Autres mandats exercés dans des sociétés non cotées :**

*Administrateur* : Société d'Etudes et de Préparation aux Examens Publics et Privés (SEPEPP), Global Estrategias, Mind On Site, STS Sauter Training & Simulation SA

*Director*: Demos Beijing Management & Technical Training

*Président du Conseil de Surveillance* : Pragoeduca

*Représentant légal de DEMOS – Membre* : Aframp

*Représentant légal de SEPEPP – Administrateur* : Société d'Etudes et de Formation (SEF)

*Associée* : Financière W.

• **Biographie :**

Madame Geneviève Wemaère est diplômée en sciences économiques et en gestion des entreprises. Elle débute sa carrière à la Fondation Nationale des Sciences Politiques et au Centre d'Etudes de la Vie Politique Française Contemporaine (CEVIPOF) avant de rejoindre en 1973 le Groupe Demos où elle a occupé différentes fonctions.



**François WEMAERE**

Né le 10 août 1986

**Administrateur de DEMOS**

Détient : 12.548 actions

Première nomination : 2014

Echéance du mandat : 30 06 2020 (soit exercice 2019)

• **Autres mandats exercés dans des sociétés :**

*Directeur général* : Signature Murale, Sensations Matières

*Associé* : Financière W.

• **Biographie :**

Monsieur François Wemaere est ingénieur généraliste diplômé de l'Ecole Supérieure des Travaux Publics. Il a été ingénieur principal tous corp d'état de la société Bati - Rénov du Groupe Bouygues.



**Kim Sen LIW (Chin Sin Liew)**

Né le 4 novembre 1950

**Administrateur de DEMOS**

Détient : 10 actions

Première nomination : 15 01 2016

Echéance du mandat : 30 06 2019 (soit exercice 2018)

**• Autres mandats exercés dans des sociétés non cotées :**

*Administrateur/ Director :*

Qingdao Hongrun International Building Decoration Engineering Co Ltd,  
Beijing Weidong Cloud Education & Technology Co Ltd,  
Beijing Weidong Cloud Network Technology Co Ltd,  
Beijing Weidong Education & Technology Co Ltd,  
Hongkong Weidong Cloud Education Co Ltd,  
Weidong Cloud Education International Investment Co Ltd,  
Weidong Cloud Education Holding Co Ltd,  
SingSino International Limited.

*Vice-Président du Conseil d'Administration :* Beijing Weidong Demos Education et Technologie Co

**• Biographie :**

Ancien Directeur général de la société cotée en Bourse Keppel Land de Singapour et Président fondateur du Groupe Weidong depuis 2012, Il négocie les investissements en Chine, la gestion des projets de co-investissements avec les Joins Ventures.



**Yanxia-ZHANG**

Né le 8 juillet 1963

**Administrateur et Vice-Présidente de DEMOS**

Détient : 10 actions

Première nomination : 15 01 2016

Echéance du mandat : 30 06 2018 (soit exercice 2017)

**• Autres mandats exercés dans des sociétés :**

*Chairman & Executive Director :*

- Qingdao Jinmaojiaye Real Estate Development Co Ltd,
- Qingdao Weidong Laoshan Academy of Classic Learning Co Ltd,

*Administrateur/Director:*

- Qingdao Weidong Commerce & Development Co Ltd,
- Qingdao Weidong Cloud-Valley Development Co Ltd,
- Huiquan Dynasty Hotel,
- Shandong Weidong Data Systems Co Ltd,
- Qingdao Ziweixing Investment & Guaranty Co Ltd,
- Beijing Weidong Cloud Network Technology Co Ltd
- Proficient Sino Investment Limited.

*Directeur general :* Penthievre SAS,

*Membre du Comité Direction :* Penthievre SAS,

*Présidente/Chairman :* Beijing Weidong Demos Education et Technologie Co Ltd.

**• Biographie :**

Madame ZHANG est spécialisée en ingénierie financière, fusions et acquisitions des entreprises, financement Public. Elle est certifiée en Chine comme expert-comptable, évaluatrice des actifs et professionnelle des opérations boursières.



**Dai SHEN**

Né le 11 mai 1967 à Pékin en Chine et de nationalité Française

**Directeur Général**

Détient : 42.413 actions

Première nomination : 15 01 2016

Echéance du mandat : 30 06 2022 (soit exercice 2021)

**• Autres mandats exercés dans des sociétés non cotées :**

*Administrateur/Director :*

- Demos Beijing Management & Technical Training Co ltd
- Shanghai Ying Gang Demos Training and Consulting Co ltd

*Directeur Général :* Penthievre Sas

*Membre du Comité Direction :* Penthievre Sas

*Administrateur :*

- Mind on Site (MOS) Sa,
- Sauter Training & Simulation – STS Sa.

*Vice-Président du Conseil d'Administration et Directeur :* Beijing Weidong Demos Education et Technologie Co Ltd

**• Biographie :**

Titulaire de TRIUM Executive MBA estampillé HEC, London School of Economics et New York University Stern School of Business, d'un Master Spécialisé ESSEC-ENST (Management de système d'information) ainsi que d'un DEA Informatique et Electronique de l'université Paris 7.

De 1993 à 2010, Dai SHEN a eu différentes responsabilités chez Demos, notamment comme conseiller spécial du Président-Directeur Général, Chief Knowledge Officer, Chief Information Officer.

Il a exercé successivement les fonctions de Directeur Général délégué à EMLyon, responsable de l'EML Executive Development et du campus Asie ; Directeur Executive Education et Campus Internationaux de France Business School et Directeur Executive Education et Incubateur Franco-Chinois au sein de NEOMA Business School.



**PENTHIEVRE SAS représenté par  
Monsieur Duanrui WANG**

PENTHIEVRE est une société par actions simplifiée (SAS) dont le siège social est situé 1, Parvis de La Défense – Paris La Défense à Nanterre (92000), immatriculée sous le numéro 753 919 497 RCS Nanterre.

**Administrateur de DEMOS**

Détient : 10 actions

**Monsieur Duanrui WANG  
représentant légal**

Né le 24 décembre 1962

Première nomination : 15 01 2016

Echéance du mandat : 30 06 2018 (soit exercice 2017)

**• Autres mandats exercés dans des sociétés :**

*Chairman & Executive Director :*

- *Qingdao weidong commerce & Development Co Ltd,*
- *Qingdao Weidong Cloud-Valley development Co Ltd,*
- *Huiquan Dynasty Hotel,*
- *Qingdao civil Airlines Property Co Ltd,*
- *Qingdao Zhongnengxin Investment Co Ltd*
- *Qingdao Weidong Cloud Technology Co Ltd,*
- *Qingdao Weidong Cloud Education Co Ltd,*
- *Weidong Professional Education School of Qingdao Shinan District,*
- *Shandong Weidong Data Systems Co Ltd,*
- *Beijing Weidong Cloud Network Technology Co Ltd,*
- *Qingdao Weidong Ruide Education & Technology Co Ltd,*
- *Beijing Weidong Education & Technology Co Ltd,*
- *Beijing Linghongzhiye Education & Technology Co Ltd*
  
- *Qingdao Laoshan Cultural Experience Park Co Ltd (Executive Director)*
  
- *Shandong Weidong Data Systems Co Ltd (Chairman),*
  
- *HongKong Weidong Cloud Education Group Comany (Représentant légal de la société Présidente de Penthievre Sas),*

*Director :*

- *Qingdao Jinmaojiaye Real Estate Development Co Ltd*
- *Beijing Weidong Cloud Education & Technology Co Ltd,*
- *Shandong Weidong Data Systems Co Ltd,*
- *Qingdao Ziweixing Investment & Guaranty Co Ltd,*
- *Qingdao Weidong cloud Technology co Ltd,*
- *Qingdao Weidong Cloud Education Co Ltd,*
- *Beijing Weidong Cloud Network Technology Co Ltd,*
- *Hongkong Weidong Cloud Education Co Ltd,*
- *Weidong Cloud Education International Investment Co Ltd,*
- *Weidong Cloud Education Holding Co Ltd.*

**• Biographie :**

M. Duanrui WANG, Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Hongkong, Président d'honneur de la Fédération caritative de la Province de Shandong, Directeur Général du Groupe WEIDONG CLOUD EDUCATION depuis 2012, souhaite réduire les différences en terme d'éducation entre les différents pays et régions, et vulgariser les technologies de l'éducation dans le monde entier. Le groupe Weidong se concentre sur l'éducation par internet, créant une plateforme avancée de services éducatifs mettant à disposition des ressources au plan mondial.

En 2014, il accompagne M. Xi Jinping, Président de la République Populaire de la Chine lors de sa visite en Europe, En 2015, en coopération avec l'UNESCO, le groupe Weidong a fait partager des ressources de qualité à 195 pays membres et régions dans le monde. Il a lancé l'Alliance Mondiale d'éducation par internet, conjointement avec L'UNESCO et le Centre national des technologies éducatives chinois.



**Anna-WANG**

Né le 12 novembre 1988

**Administrateur de DEMOS**

Détient : 10 actions

Première nomination : 15 01 2016

Echéance du mandat : 30 06 2018 (soit exercice 2017)

**• Autres mandats exercés dans des sociétés :**

*Demos Hemsley Fraser Australia Pty Ltd (Director)*

**• Biographie :**

Diplômée de l'Université de Pékin, Ancien directeur du Marché de la société CCD du Japon. Représentant moral de HongKong International société d'architecture de Qingdao et de Jiedong, société civile immobilière de Qingdao.

## 6. ORDRE DU JOUR

### A TITRE ORDINAIRE

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et quitus aux administrateurs, à savoir :
  - Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration
  - Présentation du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016
  - Présentation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à savoir :
  - Présentation du rapport de gestion du Groupe
  - Présentation du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016
3. Affectation du résultat de l'exercice
4. Approbation des conventions visées à articles L. 225-38 du Code de commerce
5. Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce

### A TITRE EXTRAORDINAIRE

6. Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions
7. Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de décider d'augmenter le capital social de la Société par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, de fusion ou d'apport
8. Pouvoir à donner pour les formalités.

## 7. PROJET DE RESOLUTIONS

### A TITRE ORDINAIRE

#### **PREMIERE RESOLUTION : Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et quitus aux administrateurs**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, et connaissance prise du rapport général des commissaires aux comptes, approuve, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 comprenant le bilan et les comptes de résultats ainsi que leurs annexes, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et qui font apparaître une perte de -10.1 millions d'euros.

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice écoulé.

#### **DEUXIEME RESOLUTION : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et quitus aux administrateurs**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016, comprenant le bilan et les comptes de résultats consolidés ainsi que leurs annexes, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale approuve le résultat net consolidé part du groupe au 31 décembre 2016 qui s'établit à -6.6 millions d'euros.

#### **TROISIEME RESOLUTION : Affectation du résultat de l'exercice**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate l'existence d'une perte d'un montant de 10.093.523 d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter la perte au compte de report à nouveau, porté de - 39.820.367 euros à - 49.913.890 euros.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de ne verser aucun dividende au titre de l'exercice 2016.

Conformément à l'article 243 bis du CGI, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents et les abattements correspondants, ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende versé par action	Dividende ouvrant droit à abattement
2015	12.054.837	0 €	0 €
2014	11 844 837	0 €	0 €
2013	7 996 873	0 €	0 €

#### **QUATRIEME RESOLUTION : Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve ledit rapport et lesdites conventions conclues ou exécutées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

**CINQUIEME RESOLUTION : Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration :

1. autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre total des actions composant le capital social de la Société à la date de réalisation de ces achats, étant précisé que le nombre maximum d'actions de la Société dont le rachat est autorisé pourra faire l'objet d'ajustements pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement plus de 10 % de son capital social ;
2. décide que l'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourra être effectué, dans le respect des règles édictées par l'Autorité des Marchés Financiers, sur le marché ou hors marché, à tout moment, par tous moyens, y compris par transfert de blocs, par l'utilisation ou l'exercice de tout instrument financier, produit dérivé, notamment par la mise en place d'opérations optionnelles telles que des achats et ventes d'options d'achat ou de vente, en vue notamment de :
  - l'attribution d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et de son groupe, selon toute formule permise par la loi, notamment par l'attribution aux salariés et mandataires sociaux de la Société et de son groupe d'options d'achat d'actions, l'attribution gratuite d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux dans le cadre des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ou dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise ;
  - la remise de titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
  - la conservation et la remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, et ce, dans la limite de 5 % du capital social de la Société ;
  - leur annulation, dans les conditions de prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce et sous réserve de l'autorisation de réduire le capital social donnée par l'Assemblée Générale, objet de la 6<sup>ème</sup> résolution ci-après ;
  - l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de services d'investissement au moyen d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers, dans les conditions et selon les modalités fixées par la réglementation et les pratiques de marché reconnues ;  
ou
  - de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers ou tout autre objectif qui permettrait de bénéficier de la présomption de légitimité irréfragable tel que prévue par la directive 2003/6/CE.
3. décide que le prix d'achat par action ne devra pas être supérieur à 5 € (cinq euros), hors frais et commissions, sous réserve des ajustements en cas d'opérations sur le capital tels qu'indiqués ci-dessus ;
4. décide que le montant maximum théorique qui pourra être utilisé par le Conseil d'Administration pour réaliser ces achats d'actions est plafonné à un montant global de 1.000.000 € (un million d'euros), hors frais de négociation (au cours maximum d'achat autorisé de 5 € (cinq euros) par action) et sur la base du capital social au 31 décembre 2016 ;

5. décide que la part maximale du capital acquise sous forme de blocs de titres pourrait atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé ;
6. décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, remplir toutes formalités et déclarations et, d'une manière générale, faire le nécessaire ;
7. prend acte de ce que le Conseil d'Administration informera chaque année l'Assemblée Générale de la réalisation des opérations d'achats autorisées par la présente.

La présente autorisation remplace et annule celle accordée par la 5<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale du 27 juin 2016 et est consentie pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée

## A TITRE EXTRAORDINAIRE

### **SIXIEME RESOLUTION : Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'Administration, en application des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations et aux époques qu'il appréciera, par annulation d'actions déjà détenues par la Société et/ou qu'elle pourrait acquérir dans le cadre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée par la 5<sup>ème</sup> résolution de la présente Assemblée.

Conformément à la loi, la réduction ne pourra porter sur plus de 10% du capital social par périodes de 24 mois.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation, effectuer tous actes, formalités et déclarations en ce compris modifier les statuts et d'une manière générale faire le nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

### **SEPTIEME RESOLUTION : Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de décider d'augmenter le capital social de la Société par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, de fusion ou d'apport**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires et conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce, après avoir pris connaissance des termes du rapport du Conseil d'Administration :

1. délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour décider d'augmenter, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, le capital social de la Société par l'incorporation au capital, successive ou simultanée, de tout ou partie des réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion ou d'apport, par création et attribution gratuite d'actions ou par élévation du nominal des actions existantes ou par une combinaison de ces deux procédés ;
2. décide que le montant nominal de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par le Conseil d'Administration et réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation de compétence, ne pourra excéder un montant maximum de 600 000 € (six cent mille euros), montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des porteurs de titres financiers donnant accès au capital conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux stipulations contractuelles applicables ;

3. décide que les droits formant rompus ne seront ni négociables ni cessibles et que les actions correspondantes seront vendues ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables ; et
4. décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, notamment à l'effet de :
  - déterminer les modalités et conditions des opérations autorisées ci-dessus et notamment déterminer à cet égard le montant des sommes à incorporer au capital, ainsi que le ou les postes des capitaux propres sur lesquels elles seront prélevées ;
  - fixer les montants à émettre et fixer la date de jouissance, avec ou sans effet rétroactif, des titres à émettre ;
  - procéder à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société ;
  - fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de titres financiers donnant accès au capital de la Société conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux stipulations contractuelles ;
  - accomplir, soit par lui-même, soit par mandataire, tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution ; et
  - modifier les statuts en conséquence et, généralement, faire tout ce qui sera nécessaire.

La présente délégation de compétence est donnée pour une période de vingt-six (26) mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale ; elle remplace toute délégation précédente portant sur le même objet et annule cette dernière pour sa partie non utilisée.

#### **HUITIEME RESOLUTION : Pouvoirs à donner pour les formalités**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée Générale à l'effet d'accomplir toutes formalités prévues par la loi.



## 8. PRESENTATION DES RESOLUTIONS (fondée sur le Rapport du Conseil d'Administration)

### Cinq résolutions sont soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire :

**La première et deuxième résolutions** traitent de l'approbation des comptes annuels et consolidés de l'exercice 2016. Les commentaires détaillés sur les comptes figurent dans le rapport de gestion annuel. En séance, il sera procédé à la présentation des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes.

**La troisième résolution** propose l'affectation du résultat social de l'exercice 2016 et la distribution du dividende. La perte de DEMOS, soit la constatation de - 10.093.523 euros est proposée en affectation au report à nouveau. Il sera proposé de ne verser aucun dividende au titre de l'exercice 2016. Elle rappelle également le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents.

**La quatrième résolution** traite de l'approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce. En effet, dans le cadre de la vie courante d'une entreprise, et plus spécialement quand cette dernière est l'élément essentiel d'un groupe de sociétés, des conventions peuvent intervenir directement ou indirectement entre celle-ci et une autre société avec laquelle elle a des dirigeants communs, voire entre la société et ses dirigeants ou encore avec un actionnaire détenant plus de 10 % du capital.

Ces conventions font l'objet d'une autorisation préalable par le Conseil d'Administration, et doivent être approuvées par l'Assemblée des actionnaires après audition du rapport spécial des Commissaires aux comptes en application des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

**La cinquième résolution**, propose d'autoriser le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre total des actions composant le capital social de la Société à la date de réalisation de ces achats, étant précisé que le nombre maximum d'actions de la Société dont le rachat est autorisé pourra faire l'objet d'ajustements pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement plus de 10 % de son capital social.

Le prix d'achat par action ne devrait pas être supérieur à 5 € (cinq euros), hors frais et commissions, sous réserve des ajustements en cas d'opérations sur le capital tels qu'indiqués ci-dessus.

Le montant maximum théorique qui pourrait être utilisé par le Conseil d'Administration pour réaliser ces achats d'actions serait plafonné à un montant global de 1.000.000 € (un million d'euros), hors frais de négociation (au cours maximum d'achat autorisé de 5 € (cinq euros) par action et sur la base du capital social au 31 décembre 2016.

La part maximale du capital acquise sous forme de blocs de titres pourrait atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

Enfin, il vous est demandé de donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations

auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, remplir toutes formalités et déclarations et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

La présente autorisation remplacerait et annulerait celle accordée par la 5<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale du 27 juin 2016 et serait consentie pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

Le Conseil d'Administration informera chaque année l'Assemblée Générale de la réalisation des opérations d'achats autorisées par la présente résolution.

### **Trois résolutions sont ensuite soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire:**

**La sixième résolution** propose d'autoriser le Conseil d'Administration, en application des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations et aux époques qu'il appréciera, par annulation d'actions déjà détenues par la Société et/ou qu'elle pourrait acquérir dans le cadre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée par la 5<sup>ème</sup> résolution de la présente Assemblée.

Conformément à la loi, la réduction ne pourrait porter sur plus de 10% du capital social par périodes de 24 mois.

La présente autorisation serait consentie pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

**La septième résolution** propose de déléguer au Conseil d'Administration la compétence pour décider d'augmenter, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, le capital social de la Société par l'incorporation au capital, successive ou simultanée, de tout ou partie des réserves, bénéfiques ou primes d'émission, de fusion ou d'apport, par création et attribution gratuite d'actions ou par élévation du nominal des actions existantes ou par une combinaison de ces deux procédés.

Le montant nominal de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par le Conseil Administration et réalisées, en vertu de la présente délégation de compétence, ne pourra excéder un montant maximum de 600.000€ (six cent mille euros), montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des porteurs de titres financiers donnant accès au capital conformément aux dispositions légales et réglementaires, ainsi qu'aux stipulations contractuelles applicables.

La présente délégation de compétence est donnée pour une période de vingt-six (26) mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale ; elle remplace toute délégation précédente portant sur le même objet et annule cette dernière pour sa partie non utilisée.

**La huitième résolution** classique concerne la délivrance des pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des publications et des formalités légales de la présente Assemblée.

## 9. LE GROUPE DEMOS EN 2016

### 9.1 Exposé sommaire de la situation du Groupe DEMOS pendant l'exercice 2016 (données consolidées sauf indications contraires)

#### ■ Faits marquants du groupe

Le Groupe DEMOS a réalisé sur l'exercice 2016 un chiffre d'affaires consolidé de 84,2 millions d'euros à comparer à 94,1 millions d'euros en 2015, soit une baisse de 10,5%.

Comme indiqué dans le rapport de gestion 2014, la société a corrigé en 2014 les modalités de comptabilisation des prestations de formation organisées par elle et sous-traitées à des tiers (voir ci-dessous en section Présentation des Comptes Consolidés). Ce traitement comptable a été maintenu en 2015 et en 2016.

On constate par ailleurs que le résultat d'exploitation est en baisse puisqu'il passe de -3,5 millions d'euros en 2015 à -5,8 millions d'euros en 2016. Ce résultat vous sera commenté ci-après en section 1.2.2.

Enfin, le résultat net part du Groupe passe de -11,4 millions d'euros en 2015 à -6,6 millions d'euros en 2016.

Cette perte est imputable en partie à un résultat exceptionnel de -2,3 millions d'euros du principalement à des indemnités de licenciement de 1,1 million d'euros chez Demos SA et Demos Benelux et des dotations/reprises de provisions pour litiges salariés pour 0,3 million d'euros.

Les frais d'émission des emprunts bancaires remboursés ont par ailleurs été comptabilisés en charge exceptionnelle pour un montant de 0,3 million d'euros.

A noter que le Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et provisions passe de 0,5 million d'euros en 2015 à -1,8 million d'euros en 2016.

#### ◆ **Prise de contrôle par Weidong Cloud Education Group au côté de la famille Wemaëre**

Le 13 janvier 2016, le groupe chinois Weidong a acquis, auprès de la société Montefiore Investment, l'intégralité du capital de la société Penthièvre SAS, qui était actionnaire de la société Demos SA à hauteur de 27,14%.

En juillet 2016, une OPA initiée par Penthièvre SAS lui a permis d'acquérir 28,79 % du capital de Demos, ce qui a porté à 55,93 % sa part dans le capital de Demos SA.

#### ◆ **Changement de gouvernance**

Suite à la prise de contrôle de Demos SA par Weidong (par le biais de la société Penthièvre SAS) au côté de la famille Wemaëre, la gouvernance de la société a été modifiée à l'occasion d'un Conseil d'Administration tenu le 15 janvier 2016 comme suit :

- Démission des fonctions d'administrateur de Montefiore Investment (représentée par M. A. Bonnécuelle), M. J-M Espalioux, M. E. Bismuth, M. A. Wemaëre et de M. E. Fontana,
- Nouveaux administrateurs de Demos : Penthièvre S.A.S. (représentée par M. D. Wang), Mme Y. Zhang, Mme A. Wang, M. Kim Sen Liw, M. Dai Shen,
- Monsieur Dai Shen désigné Directeur Général de Demos SA, en remplacement de M. Franck Lebouchard,
- Nomination de Mme Yanxia Zhang à la fonction de Vice-Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Jean Wemaere conserve le mandat de Président du Conseil pendant une durée de deux ans. Les mandats de Mme Geneviève Wemaere, M. François Wemaere et M. Jean Wemaere, autres administrateurs du Conseil d'Administration, demeurent inchangés pour la durée restant à courir.

#### ◆ **Apports en compte courant de Penthièvre SAS à Demos SA et abandon de la créance générée par les intérêts**

L'acquisition par Weidong des actions de la société Penthièvre SAS, holding de contrôle de Demos SA, s'est accompagnée d'un premier apport en compte courant de 16,5 millions d'euros de Penthièvre SAS à Demos SA en janvier 2016, puis d'un second apport en compte courant de 5,0 millions d'euros, dont 1,15 million d'euros ont été versés au premier semestre. Le solde, soit 3,85 millions d'euros, a été versé en juillet et en août 2016. Au total, l'apport de fonds de Penthièvre SAS en 2016 s'élève à 21,5M€, et a été converti en capital en septembre 2016.

Le 28 décembre 2016 la société Penthivière a décidé d'abandonner irrévocablement et définitivement la créance constituée par les intérêts sur lesdits prêts.  
Le montant total des intérêts était de 191.402€.

◆ **Remboursement de la dette bancaire moyen terme pour 16,3M€ en février et avril 2016**

Le prêt de 16.5M€ octroyé par Penthivière a permis à Demos SA de rembourser la quasi-totalité de ses emprunts bancaires, soit 16,3M€. Au 31 décembre 2016, seul demeure le prêt BPI pour 0,9M€.

◆ **Augmentation de capital au profit de Penthivière SAS**

Le 30 août 2016, le Conseil d'Administration a utilisé la délégation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 Juin 2016 pour procéder à l'émission de 37,8 millions d'actions ordinaires représentant une augmentation de capital d'un montant nominal de 9,4 millions d'euros assortie d'une prime d'émission de 12,1 millions d'euros.

Le 20 septembre 2016, le Directeur Général a constaté la réalisation définitive de cette augmentation de capital.

La société Penthivière SAS détient, postérieurement à cette augmentation de capital, 89,25% de la société Demos SA.

◆ **Commission Européenne**

Demos SA a connu une érosion des commandes de la Commission Européenne en 2016, qui se répercutera en 2017. Cependant, le groupe répond toujours aux nouveaux appels d'offres de cette institution.

◆ **Abandon de créance sur les intérêts générés par les Obligations Convertibles**

En date du 29 décembre 2016 la société Penthivière a décidé d'abandonner irrévocablement et définitivement la créance constituée par les intérêts courus jusqu'au 31 décembre 2016 sur les emprunts obligataires émis en 2012 et 2014 par Demos SA au bénéfice de cette dernière.

Le montant total des intérêts en question était de 3.582.209€.

◆ **Pragoeduca (filiale en République Tchèque) – ouverture d'une procédure collective**

En date du 15 août 2016, la société Pragoeduca a.s., a demandé au tribunal municipal de Prague l'ouverture d'une procédure collective à son encontre, et cela suite à l'impossibilité avérée de faire face au passif exigible de la société avec son actif disponible.

En date du 20 septembre 2016, le tribunal municipal de Prague a nommé un administrateur en charge de la gestion des affaires courantes de Pragoeduca a.s.

Depuis sa nomination, l'administrateur a pris contact avec l'ensemble des créanciers de Pragoeduca a.s. (dont Demos SA) afin d'identifier la totalité des dettes et procéder à une conciliation avec ceux-ci. A ce jour, la procédure collective à l'encontre de Pragoeduca a.s. est toujours en cours.

## 9.2 Présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés 2016 ont été arrêtés en appliquant les mêmes règles qu'en 2016, à l'exception des écarts d'acquisition qui ne sont plus amortis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 (voir note 1.2.2)

Sauf mention contraire, les chiffres ci-dessous correspondent aux données consolidées, c'est-à-dire après retraitement des opérations intra-groupe.

### Continuité d'exploitation

Les budgets de trésorerie de la société montrent des insuffisances importantes dont le pic négatif se situe au cours de l'été 2017.

Début 2017, Demos a à nouveau sollicité l'aide financière du groupe Weidong pour conforter sa trésorerie court terme et participer au financement du besoin en fonds de roulement.

Ce nouvel apport de fonds s'inscrit dans le cadre d'une volonté affirmée de Weidong de soutenir Demos pour assurer la continuité de son exploitation et sera, si nécessaire, complété par de nouveaux concours financiers du Groupe Weidong.

Le groupe Weidong a réaffirmé son soutien à Demos dans une nouvelle lettre de confort datée du 10 avril 2017 et signée par monsieur Duanrui Wang en sa qualité de Chairman.

### 9.2.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe est en baisse de 10,5%, passant de 94,1 millions d'euros en 2015 à 84,2 millions d'euros en 2016.

A noter que le chiffre d'affaires Achat Revente a augmenté de 19,8 millions d'euros à 21,7 millions d'euros.

#### ■ Analyse de l'évolution du chiffre d'affaires par zone géographique

Les principales évolutions du chiffre d'affaires par zone géographique peuvent être analysées comme suit (données après retraitements de consolidation):

- Le chiffre d'affaires de DEMOS SA en 2016 se monte à 31,4 millions d'euros contre 37,2 millions d'euros en 2015, en baisse de 5,8M soit 15,6%.
- Le chiffre d'affaires de la zone France (DEMOS SA et les filiales françaises) se situe à 38,0 millions d'euros en 2016, en recul de 7,6 millions d'euros soit 16,5% par rapport à 2015 (45,6 millions d'euros). Environ un tiers de cette baisse est imputable au CA Achat Revente d'ECA, qui a baissé de 2,6 millions d'euros pour atteindre 1,8 millions d'euros.
- Le chiffre d'affaires de la zone internationale baisse également de 2,4M soit 4,9% pour se situer à 46,1 millions d'euros.

#### ■ Analyse du chiffre d'affaires par mode de transmission des savoirs

La ventilation du chiffre d'affaires par activités s'analyse comme suit :

en %	2016	2015	Variation
Catalogue	24%	23%	0%
Solutions	44%	49%	-5%
Outsourcing	33%	28%	5%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>

Le mix du chiffre d'affaires par mode de transmission des savoirs évolue au détriment des Solutions et en faveur de l'Outsourcing.

### 9.2.2 Marges et résultats

Le **résultat d'exploitation** se monte à – 5,8 millions d'euros en 2016 à comparer à - 3.5 millions d'euros en 2015.

Par nature de charges, on constate :

- Une baisse de 2,6 millions d'euros soit 8,5% des charges de personnel résultant principalement des mesures d'économies engagées par la Direction Générale
- Une diminution des autres charges externes de 4,9 millions d'euros, soit 8,1%, essentiellement due aux honoraires des formateurs externes, mais atténuée par l'augmentation des coûts des formations de type achat – revente pour les clients Outsourcing (+1,9 million d'euros).

Les dotations aux amortissements et provisions sont stables à 4 millions d'euros.

Le **résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et provisions (EBITDA)** se situe à -1,8 million d'euros en 2016 contre 0,5 million d'euros pour l'exercice 2015.

Le **résultat financier** fait ressortir un gain de 1,8 million d'euros en 2016 à comparer à une perte de 2,0 millions d'euros en 2015. Ce profit est principalement du à la renonciation par Penthièvre aux intérêts capitalisés au 31 décembre 2016 sur les emprunts obligataires souscrits par elle en 2012 et 2014. Ceux-ci s'élèvent à 3,6 millions d'euros.

Hors cette renonciation aux Intérêts mentionnée ci-dessus, le résultat financier reste globalement stable par rapport à 2015.

En conséquence, **le résultat courant des sociétés intégrées** se monte à – 4,1 millions d’euros en 2016 à comparer à – 5,4 millions d’euros enregistré en 2015.

Le **résultat exceptionnel** est une perte de 2,3 millions d’euros en 2016 contre une perte de 4,6 millions d’euros en 2015. Cette perte est essentiellement liée à des coûts de restructuration (1,1 millions d’euros), des régularisations sur exercices antérieurs (0,3 million d’euros), des litiges sociaux (0,3 million d’euros), à l’amortissement des frais d’émission des emprunts bancaires remboursés (0,3 million d’euros), et à la prise en compte de la partie courue au 31/12/2016 de la prime de non conversion des OCA 2014.

**La dotation aux amortissements des écarts d’acquisition** est passée de 1,4 million d’euros en 2015 à zéro en 2016.

Jusqu’au 31 décembre 2015, les écarts d’acquisition étaient amortis linéairement, depuis la date d’acquisition, sur des durées de 10 ans ou de 20 ans.. A la suite de l’entrée en vigueur du règlement n°2015-07 du 23 novembre 2015 de l’Autorité des Normes Comptables, la société considère qu’il n’y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle les écarts d’acquisition procureront des avantages économiques au groupe. De ce fait Demos a cessé d’amortir les écarts d’acquisition à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

La **charge d’impôt** de l’exercice de 0,3 million d’euros, est principalement liée à Hemsley Fraser UK.

Le **résultat net** (part du Groupe) se monte à -6,6 millions d’euros en 2016, à comparer à la perte de - 11,4 millions d’euros en 2015.

### 9.2.3 Financement et structure financière

Au 31 décembre 2016, **l’actif immobilisé** s’établit à 25,0 millions d’euros et représente 51% du total des Actifs. Il est constitué principalement des écarts d’acquisition (‘Goodwill’) à hauteur de 11,1 millions d’euros et des immobilisations incorporelles pour 8,9 millions d’euros. Ces deux postes représentent 80% de l’actif immobilisé.

L’actif immobilisé est stable par rapport à 2015.

**L’actif circulant** quant à lui s’élève à 23,7 millions d’euros, soit 49% du total des Actifs. Il diminue de 4,6 millions d’euros suite notamment à la réduction des disponibilités de 3,3 millions d’euros.

Il est composé des postes suivants :

- Clients et comptes rattachés de 14,1 millions d’euros, stables par rapport au 31 décembre 2015. Cette stabilité masque une décroissance du compte client liée à la baisse du chiffre d’affaires, mais compensée par une réduction équivalente des engagements d’affacturation de 2,3 millions d’euros, ceux-ci passant de 11,0 millions d’euros fin 2015 à 8,7 millions d’euros au 31 décembre 2016.  
Hors Affacturation, ce poste baisse de 2,3 millions d’euros, soit 9%.
- Autres créances et comptes de régularisation de 5,7 millions d’euros, qui baisse dans les comptes créances fiscales ( financement du CICE 2013,2014 et 2015 pour 1 million d’euros) et charges à répartir (frais d’émission d’emprunts bancaires totalement amortis suite au remboursement de ces emprunts)
- Disponibilités pour 3,9 millions d’euros, soit -3,3 millions d’euros par rapport au 31 Décembre 2015, principalement du fait de la faiblesse de l’activité et du résultat d’exploitation couplée à des coûts de restructuration élevés.

Au 31 décembre 2016, les **capitaux propres consolidés part du Groupe** se situent à -1,0 million d’euros contre -15.4 millions d’euros au 31 décembre 2015. Cette très nette amélioration résulte de l’augmentation de capital réalisée en septembre 2016 pour un montant de 21,5 millions d’euros, partiellement compensée par la perte de l’exercice de 6,6 millions d’euros.

Le montant des **emprunts obligataires** au 31 décembre 2016 est de 11,8 millions d'euros, qui correspondent au principal des emprunts obligataires convertibles, les intérêts ayant été abandonnés par Penthièvre en décembre 2016.

Le seul **emprunt bancaire** restant au 31 décembre 2016 s'élève à 0,9 million d'euros et concerne la BPI.

Au 31 décembre 2016, la **dette nette du Groupe** (hors obligations convertibles en actions) est négative à -3,0 millions d'euros, à comparer à 10,3 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2015, la baisse provenant du remboursement des emprunts bancaires (hors BPI) de 16,3 millions d'euros, en partie compensée par la baisse des disponibilités.

Les **dettes fournisseurs et comptes rattachés** s'élèvent à 20,7 millions d'euros contre 18,3 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2015.

#### 9.2.4 Tableau des flux de trésorerie

L'analyse du **tableau de variation des flux de trésorerie** permet de constater que :

- **la marge brute d'autofinancement** s'améliore d'1,4 million d'euros, mais demeure négative à - 4,8 millions d'euros.

Cette variation s'explique essentiellement par le redressement du résultat net qui passe de -11,3 millions d'euros à -6,6 millions d'euros, une amélioration de 4,7 millions d'euros à ajuster des éléments non cash pour l'analyse des flux de trésorerie, en particulier des amortissements, provisions et dépréciations et des intérêts capitalisés sur les emprunts obligataires.

- le **besoin en fonds de roulement** s'améliore de 1,3 million d'euros principalement du fait de l'accroissement du compte fournisseurs.
- En conséquence, les **flux nets générés par l'activité** se montent à - 3,3 million d'euros en 2016, contre -2,2 millions d'euros en 2015.
- Les coûts d'installations et d'aménagement des salles de formation à La défense et le dépôt de garantie ont grevé le budget d'investissements du Groupe de 0,7 million d'euros. Les **acquisitions d'immobilisations** s'élèvent donc à 4,2 millions d'euros, proches de leur niveau de 2015, qui fut également une année d'investissements dans les nouveaux locaux de la Grande Arche pour un montant de 0,9 million d'euros.
- Les apports de fonds de Weidong nets de frais se sont élevés à 21,1 millions d'euros. Ils ont permis de rembourser tous les emprunts bancaires à l'exception de celui contracté auprès de la BPI.

**Au final le groupe a consommé 3,2 millions d'euros en cash en 2016.**

#### 9.2.5 Faits exceptionnels et litiges

Les litiges connus à ce jour par la société DEMOS SA ou le Groupe ont été provisionnés dans les comptes, en fonction de l'appréciation des risques sur la base des informations disponibles. A la connaissance de la Société et du Groupe, il n'existe à ce jour aucun autre fait exceptionnel ou litige pouvant avoir une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine de la Société et du Groupe.

#### 9.2.6 Perspectives

En 2017, le Groupe bénéficiera des efforts de restructuration entrepris en 2016, en particulier chez Demos SA. Le Groupe, qui a lancé plusieurs initiatives de développement d'offres nouvelles, à plus fort contenu digital et permettant l'acquisition de certificats et de diplômes, a également comme objectif de renouer avec la croissance chez Demos SA notamment dans l'activité Inter Entreprises, et de profiter des synergies et des capacités d'investissement du groupe Weidong, son nouveau partenaire industriel et financier.

### 9.3 Résultats des cinq derniers exercices

	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
<b>Situation financière en fin d'exercice</b>						
Capital social	12 473 049	3 013 709	2 961 209	1 999 218	1 994 217	1 486 530
Nombre d'actions émises	49 892 196	12 054 837	11 844 837	7 996 873	7 976 869	5 946 118
Nombre d'obligations convertibles en actions	6 650 000	6 650 000	6 650 000	3 200 000	3 200 000	
<b>Résultats globaux des opérations effectives</b>						
Chiffre d'Affaires HT	32 905 396	38 765 610	46 809 512	48 859 867	54 285 413	54 434 870
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions, après participation	887	(4 901 329)	(3 319 426)	(2 552 568)	(2 216 330)	475 142
Impôt sur les bénéfices	(284 213)	(364 734)	(109 701)	(187 551)	(146 410)	(28 272)
Participation des salariés						
Bénéfice après impôts, participation, amortissements et provisions	(10 093 523)	(9 967 345)	(6 188 723)	(13 493 595)	(10 170 705)	(5 590 644)
Montant des bénéfices distribués						
<b>Résultats ajustés des opérations réduits à une seule action</b>						
Bénéfices après impôts, participation mais avant amortissements et provisions	0,01	(0,44)	(0,29)	(0,32)	(0,26)	0,08
Bénéfices après impôts, participation, amortissements et provisions	(0,20)	(0,83)	(0,52)	(1,69)	(1,28)	(1,06)
Dividendes versés à chaque action						
<b>Personnel</b>						
Effectif moyen ( permanent)	215	245	281	283	306	303
Montant de la masse salariale (permanents et formateurs occasionnels)	9 794 687	10 627 573	11 936 259	12 705 986	13 394 802	13 877 434
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, ..)	4 892 619	5 917 883	7 010 213	7 175 490	6 697 312	6 803 762



## 10. DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET DE RENSEIGNEMENTS

**Formulaire à adresser à :**

DEMOS - Service Juridique  
1 Parvis de La Défense  
Paroi Nord  
92000 NANTERRE



### Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2017

Je soussigné (e)

Nom, prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal / Ville : .....

titulaire de ..... action (s) sous la forme :

- nominative,
- au porteur, inscrite(s) en compte chez <sup>1</sup>

prie DEMOS, conformément à l'article R225-88 du Code de commerce, de lui faire parvenir, en vue de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2017, les documents et renseignements visés par l'article R225 - 83 dudit Code.

Fait à .....

le ..... 2017

Signature

**NOTA** : En vertu de l'alinéa 3 de l'article R225-88 du Code de commerce, les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent, par une demande unique, obtenir de la société l'envoi des documents visés à l'article R225-83 dudit Code à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures.

\_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Indication de la banque, de l'établissement financier ou de l'entreprise d'investissement teneur de compte.



# NOTES



**DEMOS**

Société Anonyme au capital de 14.150.749 €

Siège social : 1 Parvis de La Défense – Paris La Défense - 92000 NANTERRE

722 030 277 RCS NANTERRE